

Document d'Informations Clés (« DIC »)
TIKEHAU FINANCEMENT DÉCARBONATION - Part I

OBJECTIF

Le présent document fournit des informations essentielles aux investisseurs dans TIKEHAU FINANCEMENT DÉCARBONATION. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	TIKEHAU FINANCEMENT DÉCARBONATION
Initiateur du PRIIP :	TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT, une société de gestion de portefeuille agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-07000006 (la " Société de Gestion ") faisant partie du groupe Tikehau Capital.
Code ISIN:	FR001400HLW5
Contacts :	Site internet : https://www.tikehaucapital.com Appelez le +33 (0)153590500 pour de plus amples informations.
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Date de production du document d'informations clés :	24/07/2024

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE A COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type :

TIKEHAU FINANCEMENT DÉCARBONATION (le "**Fonds**") est un fonds d'investissement alternatif ("**FIA**") prenant la forme d'un fonds commun de placement à risques ("**FCPR**") et régi par les articles L. 214-28 et suivants du Code monétaire et financier.

Durée :

Le Fonds a une durée de vie de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la date de constitution du Fonds, sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par la Société de Gestion.

Objectifs :

Le Fonds a pour objectif la constitution d'un portefeuille d'instruments financiers composé pour l'essentiel (i) de titres de dette (prenant notamment la forme de prêts ou d'obligations non cotées et, plus généralement, de tout type de titre de dette senior, *pari passu* ou junior par rapport à d'autres titres de dette, et qui représenteront en tout état de cause des titres senior par rapport aux actions et quasi-fonds propres détenus par les actionnaires des émetteurs) ainsi que de créances présentant les mêmes caractéristiques, mais également (ii) de titres de capital ou donnant accès au capital, dont des actions de préférence à titre accessoire et (iii) d'avances en compte courant d'actionnaires, émis par des petites et moyennes entreprises ou des entreprises de taille intermédiaire, qui ne sont pas admises aux négociations sur un marché d'instruments financiers, situées au sein de l'Union Européenne ou au Royaume-Uni (les "**Entreprises**"), et qui ont pris l'engagement de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre ("**GES**") afin de contribuer à la neutralité carbone conformément à l'Accord de Paris et de poursuivre ainsi l'action menée jusqu'à lors en vue de maintenir l'élévation de la température de la planète nettement en dessous de deux degrés Celsius (2°C) et, de préférence, en dessous d'un virgule cinq degré Celsius (1,5°C). Les trajectoires de réduction des émissions de GES des Entreprises sont établies et suivies en utilisant le cadre de référence mis en place par l'initiative *Science Based Targets* ("**SBTi**"). L'approche extra-financière du Fonds est toutefois susceptible de présenter certaines limites méthodologiques comme, par exemple, (i) le fait que, conformément à la méthodologie SBTi, le premier bilan carbone d'une Entreprise puisse être daté jusqu'à la deuxième année précédant la date de l'investissement, par le Fonds, dans l'Entreprise concernée (étant précisé que la Société de Gestion essaiera d'obtenir un bilan carbone plus récent lorsque cela est possible) ; (ii) le fait que les Entreprises du portefeuille (a) employant moins de cinq cent (500) salariés ou (b) dont les émissions de GES de niveau (*scope*) 3 représentent moins de quarante (40) % de leur empreinte carbone totale (tous niveaux confondus) ne soient pas tenues de soumettre une trajectoire de réduction de leurs émissions de GES alignée à l'Accord de Paris en ce qui concerne leurs émissions de niveau (*scope*) 3 ; ou encore, (iii) une potentielle inexactitude des données ESG et carbone disponibles pour une Entreprise. La gestion du Fonds sera orientée vers l'objectif de faire croître à long terme les investissements du Fonds et de générer des flux de revenus réguliers pour celui-ci. Le rendement du Fonds est principalement déterminé par le paiement d'intérêts des instruments émis par les Entreprises et détenus par le Fonds et par l'augmentation ou la diminution de la valeur de ces mêmes instruments pendant la période de détention. Les Parts I sont des parts de capitalisation.

La durée de détention recommandée est de huit (8) ans. Les investisseurs n'auront la possibilité de solliciter le rachat de leurs parts qu'à l'issue d'une période de cinq (5) ans à compter de la date à laquelle la première souscription aux parts du Fonds aura été centralisée (la "**Période de Blocage**"), étant précisé que la Société de Gestion pourra également avoir recours à un mécanisme de plafonnement, voire de suspension, des rachats à l'issue de cette Période de Blocage, tel que cela est plus amplement détaillé au sein du règlement du Fonds.

Investisseurs visés : Les parts de catégorie "I" émises par le Fonds ne peuvent être souscrites que par des entreprises d'assurances et fonds de retraite professionnelle supplémentaire de droit français qui répondent aux conditions cumulatives suivantes : (i) ils sont des clients professionnels au sens des articles L. 533-16 et D. 533-11 du Code monétaire et financier, (ii) ils souscrivent (a) en représentation d'unités de compte de contrats d'assurance sur la vie et de capitalisation au sens de l'article L. 131-1 du Code des assurances ou de contrats relatifs aux plans d'épargne-retraite au sens de l'article L. 224-1 du Code monétaire et financier ouverts par leurs clients ou (b) pour leur compte-propre. Montant minimum de souscription : 100 000 € (ou 1 000 parts de catégorie "I").

Dépositaire : BNP Paribas S.A.

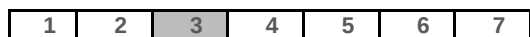
Autres informations sur le Fonds :

Le règlement du Fonds et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de la Société de Gestion : Tikehau Investment Management, 32 rue de Monceau, 75008 Paris ou par e-mail : client-service@tikehaucapital.com. Ces documents seront adressés à l'investisseur dans un délai d'une semaine. A sa demande, ces documents

peuvent lui être adressés sous forme électronique. Le DIC est disponible en langue française. Toute autre demande d'information concernant les parts émises par le Fonds (telle que leur dernière valorisation et les informations sur les performances passées) peut être adressée à client-service@tikehaucapital.com.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risques



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur synthétique de risque ("ISR") part de l'hypothèse que vous conservez les parts du Fonds pendant toute la période de détention recommandée qui est de 8 ans. **Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance.**

Compte tenu du caractère non coté et non liquide des actifs du fonds, la société de gestion pourrait être amenée à décider qu'il est dans l'intérêt des porteurs de proroger la durée du fonds au-delà de la date prévue et dans les conditions prévues au règlement. L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque du Fonds par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le Fonds enregistre des pertes en cas de mouvement sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds se situent à un niveau entre faible et moyen, et, si la situation financière des Entreprises en portefeuille venait à se détériorer, il est peu probable que la performance du Fonds en soit affectée. Les principaux risques du Fonds non pris en compte dans l'ISR sont notamment le risque de perte de capital, de contrepartie, de liquidité, en matière de durabilité et le risque de crédit. Pour une description complète et détaillée de l'ensemble des risques, veuillez-vous référer au règlement du Fonds. La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds. Le Fonds ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché et la performance du Fonds n'étant pas garantie, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, (selon le cas) mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur/ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 8 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénarios d'Investissement Période de détention recommandée : 8 ans Exemple d'investissement : 10 000 euros		Sortie à 1 an	Sortie à 8 ans (période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10,001.89 €	8,172.72 €
	Rendement annuel moyen	0.02%	-2.49%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10,045.70 €	9,856.71 €
	Rendement annuel moyen	0.46%	-0.18%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10,260 €	14,794.74 €
	Rendement annuel moyen	2.60%	5.01%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10,291 €	16,032.20 €
	Rendement annuel moyen	2.91%	6.07%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur huit (8) ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 euros. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

QUE SE PASSE-T-IL SI TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le patrimoine du Fonds est distinct de celui de la Société de Gestion et, ce faisant, toute défaillance de la Société de Gestion n'entraîne pas de défaillance corrélative du Fonds. Il est également précisé que le dépositaire sera responsable en cas de manquement par négligence ou intentionnel à ses obligations. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux indiquent les montants qui sont prélevés sur votre investissement pour couvrir différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et de la durée de détention du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et sur la base de différents scénarios de détention possibles.

Nous avons supposé que :

- au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10 000 euros	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans (fin de la période de détention recommandée)
Coûts totaux (€)	226.76 €	2,167.71 €
Incidence des coûts annuels*	2.27%	1.81%

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de **6.82 %** avant déduction des coûts et de **5.01 %** après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin

de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au Fonds.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Non applicable. Il s'agit de l'incidence des coûts déjà inclus dans le prix. Il est précisé qu'aucun frais de souscription n'est payable au Fonds lorsque vous achetez des parts du Fonds, bien que certains intermédiaires financiers puissent facturer directement à leurs clients une commission de vente. Veuillez noter que les scénarios de performance présentés dans ce document n'incluent pas, le cas échéant, cette commission de vente. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	0 €
Coûts de sortie	Non applicable. Il s'agit de l'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance. Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,5 % HT de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation.	160.59€
Coûts de transaction	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. 0 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commissions d'intéressement	Si 1. la variation de l'actif net est positive et que 2. le taux de rendement interne du Fonds est supérieur ou égal à 4% sur la période de référence concernée et sur les 5 dernières périodes de références, la Société de Gestion percevra une commission de surperformance égale à 12,5% de la différence de valeur, dans les conditions décrites dans le Règlement. Le calcul de la commission de surperformance s'applique à chaque date d'établissement de la valeur liquidative selon les modalités décrites dans le règlement du Fonds. Il s'agit de l'incidence des commissions liées aux résultats. Le montant réel varie selon la performance de votre investissement.	66.17€

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : huit (8) ans. Il n'est pas possible de sortir de ce produit avant l'expiration de la Période de Blocage (cinq (5) ans). Cette période est adaptée à la nature des investissements du Fonds. Les investisseurs n'auront la possibilité de solliciter le rachat des parts du Fonds qu'ils auront souscrites qu'à compter de l'expiration de la Période de Blocage, étant précisé que la Société de Gestion pourra également avoir recours à un mécanisme de plafonnement, voire de suspension, des rachats à l'issue de cette Période de Blocage, tel que cela est plus amplement détaillé au sein du règlement du Fonds. Si vous êtes un particulier ayant investi dans une unité de compte ayant pour référence le produit, veuillez consulter les conditions de liquidité du contrat d'assurance-vie.

Le Fonds est constitué pour une durée de vie de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la date de constitution du Fonds, sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par la Société de Gestion.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Toute réclamation concernant la Société de Gestion doit être adressée par écrit à Tikehau Investment Management, 32 rue de Monceau, 75008 Paris, France ou envoyée à l'adresse électronique suivante client-service@tikehaucapital.com. La procédure de réclamation de la Société de Gestion se trouve sur notre site internet : www.tikehaucapital.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le Fonds est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 (1) du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le "Règlement SFDR").

Le règlement du Fonds et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de la Société de Gestion : Tikehau Investment Management, 32 rue de Monceau, 75008 Paris ou par e-mail client-service@tikehaucapital.com. Ces documents seront adressés à l'investisseur dans un délai d'une semaine. À sa demande, ces documents peuvent lui être adressés de manière électronique. Afin de décider ou non d'investir dans le Fonds, les investisseurs potentiels doivent s'appuyer sur leur propre analyse, et notamment sur les avantages et les risques que présente ce produit.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unités de compte d'un contrat d'assurance sur la vie, de capitalisation ou relatif à un plan d'épargne-retraite, les informations complémentaires sur ce contrat, tel que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance (ou du fonds de retraite professionnelle supplémentaire, le cas échéant) sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.